

Faire des enfants des acteurs

L'enfant est un citoyen en devenir qui doit pouvoir s'exprimer, être autorisé à porter un regard de critique constructive sur son environnement, participer à la vie publique. Il lui faut connaître, apprendre, comprendre et respecter les règles de vie de la Cité. Il lui faut également apprendre à s'ouvrir aux autres et à échanger connaissances et points de vue.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ s'assurer que l'enfant est d'accord pour participer aux activités et qu'il y prend plaisir ;
- ◆ encourager et accompagner l'enfant dans ses initiatives et la réalisation de projets individuels et collectifs, les valoriser vis-à-vis de sa famille ;
- ◆ recueillir les paroles et les avis des enfants, les faire participer à l'élaboration des règles de vie, s'assurer qu'ils les comprennent, les respectent et veiller à ce qu'elles soient régulièrement rediscutées, réexpliquées ;
- ◆ faire preuve de souplesse, de réactivité face à la spontanéité et aux propositions des enfants et des jeunes, en particulier des adolescents, en acceptant notamment des pratiques nouvelles ;
- ◆ encourager l'autonomie et la mobilité entre activités et lieux d'exercice de celles-ci.

Porter une attention aux plus fragiles

Les enfants développent des capacités différentes, ils grandissent dans des environnements variés, ne bénéficient pas tous des mêmes conditions d'épanouissement. Une attention particulière sera portée aux plus démunis.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ adapter tout ou partie de ses modalités de fonctionnement pour favoriser l'accessibilité des ressources et des lieux (tarifs, accueil, communication, inscription...);
- ◆ veiller à ce que solidarité et coopération s'expriment entre enfants et les aider à en faire l'apprentissage.

Soutenir les parents en tant que premiers éducateurs

Les parents, en tant que responsables légaux sont responsables et en charge de l'éducation de leurs enfants. Ils doivent être informés et associés aux dispositifs, mis en place par les co-éducateurs sur le territoire, qui peuvent avoir une incidence sur le développement social, affectif, intellectuel... de leurs enfants. Ils sont représentés dans les instances. L'ensemble des acteurs de la communauté éducative érige ces principes en exigences.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ instaurer une relation avec les parents fondée sur l'écoute, la confiance et le respect mutuel, prenant en compte leurs avis et projets ;
- ◆ avoir le souci d'impliquer et de faire adhérer aux projets tous les parents y compris ceux les plus en retrait de l'action éducative ;
- ◆ encourager la participation des parents aux activités, aux décisions et à la construction des projets.

Faire vivre le PEL dans une démarche de cohérence et de collaboration

L'enfant se construit au contact de différents acteurs (les parents, les enseignants, les intervenants associatifs et municipaux...). Les échanges entre ces acteurs sont donc indispensables : ils sont profitables à l'enfant, enrichissent le regard que l'on porte sur lui, nourrissent les pratiques de chacun. Ils permettent de conforter la cohérence des projets et la recherche de complémentarités pour assurer la continuité éducative et l'ouverture. Ils fondent la construction d'une culture commune.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ prendre en compte le rôle et reconnaître la place de toute personne qui contribue à l'éducation des enfants ;
- ◆ participer à des temps d'échanges de connaissances et d'expériences entre les différents acteurs éducatifs et notamment lors de la rencontre annuelle du PEL ;
- ◆ organiser les complémentarités avec les autres acteurs éducatifs dans un esprit de co-construction et développer des propositions communes.

La structure signataire prendra en compte ces principes dans les actions engagées. Elle s'en fera le porte-parole et contribuera à leur prise en compte progressive dans son environnement. Elle co-construira chaque année une action identifiée comme prioritaire dans le Projet éducatif local, la mettra en valeur et en assurera la présentation et l'évaluation lors de la rencontre annuelle.

Fait à..... le

la structure

la Ville de Rezé



Le PEL s'est construit à partir des échanges entre acteurs éducatifs

Ce qui ressort de l'état des lieux

Chaque structure intervenant auprès des enfants a qualifié ses missions, priorités, objectifs, démarches partenariales et décrit les actions menées. Ces données ont été complétées par l'analyse des dossiers de demandes de subvention ainsi que par des entretiens qualitatifs.

Quelques éléments saillants de l'observatoire social et urbain

- Un taux de renouvellement de la population important : 27% tous les 5 ans ;
- Les familles monoparentales sont surreprésentées à Rezé par rapport à l'agglomération ;
- Le revenu annuel médian est inférieur à celui de Nantes Métropole. Plus de 28% des enfants allocataires CAF vivent dans une famille à bas revenus ;
- 74 % des ménages à deux parents sont actifs. Dans les familles monoparentales, les parents sont actifs à 70%.
- Un tiers des ménages rezéens ont des enfants de moins de 25 ans.

Des acteurs nombreux, en capacité d'interroger ce qu'ils font et la manière dont ils le font. Des réorientations d'actions possibles autour des modalités de mise en œuvre, des partenariats soutenus **mais** peu d'interrogations sur l'adéquation entre public ciblé et public touché pour les actions existantes.

Des partenariats notables avec une grande habitude des différents acteurs à travailler ensemble, une volonté de développer des complémentarités **mais** des faiblesses : un manque de coordination, de visibilité et de cohérence, une méconnaissance de ce qui est proposé sur le territoire.

Un paysage éducatif construit par couches successives avec un ancrage historique et progressif très fort des structures et des actions. Une réelle identité de la commune. Un bon niveau de préoccupation des questions éducatives. Une dynamique « d'entraînement » entre les acteurs. **Mais** peu de lisibilité, de place pour les structures récentes, de culture de l'évaluation des actions.

Un effort financier global important de la Ville : 12 millions d'euros par an. Plus de 8 millions pour les actions municipales, dont 73% des dépenses correspondent aux charges de personnel. Les familles participent à hauteur de 20%. La proportion d'actions gratuites est très importante.

Les domaines d'activités. Une offre riche et variée avec trois axes principaux : dominance de l'offre sportive avec une forte dimension « compétition » ; de nombreuses offres « culturelles » ; l'éducation. Une attente des acteurs en termes de transversalité, complémentarité, liens.

Une couverture différente en fonction des tranches d'âge et des périodes : abondante pour les 6-11 ans, moyenne pour les 11-14 ans et les 15-18 ans, relative voire insuffisante pour les 3/6 ans, quasi absente pour les 0/3 ans. L'offre municipale est centrée sur le temps scolaire. L'offre associative concerne les temps périscolaires et libres. Faiblesse de l'offre durant les vacances scolaires.

La répartition par quartier. Des quartiers contrastés dans les données socio-démographiques alors que l'offre est équilibrée sur l'ensemble du territoire. Peu de données concernant les associations. Interrogation sur le rayonnement des associations en terme de proximité.

Une faible implication des parents. Très peu d'actions, toutes structures confondues, la prévoient lors de la conception et la mise en œuvre des activités **mais** les acteurs souhaiteraient impliquer les parents et les mettre en valeur.

Amicale laïque Château-Sud • Amicale laïque AEPR • Amicale laïque Rezé-Centre Cépal • Amicale laïque Houssais Chêne-Creux • Amicale laïque Ouche-Dinier • A l'eau Bébé • Arc • Arpej • ASBR Force Athlétique • Ateliers Scaramouche • Centre socioculturel Loire et Seil • Centre socioculturel Château-Barakason • Centre socioculturel Jaunais-Blordière • Centre socioculturel Ragon • FCPE primaire • FCPE secondaire • Football Club Rezé • Apel • La p'tite récréée • Ludothèque la Malle à jouer • Office Municipal du Sport • Palet Club rezéen • Peep • Pro Vie Dense • Roller Skating rezéen • Services régionaux des Itinérants • Agence départementale de prévention spécialisée • Éducation nationale • Inspecteur de Circonscription • Lycée Jean- Perrin • Lycée Jacques-Notre Dame • Col-seau • Collège Al-Corbusier • École École Plancher • Nord élémentaire Blé • École Ste- • Centre d'information et d'orientation • Délégués départementaux de l'Éducation nationale • Fédération d'éducation populaire Céméa • Fédération d'éducation populaire Ligue de l'enseignement – FAL 44 • Fédération d'éducation populaire Francas • Direction départementale de la Cohésion sociale • Préfecture (politique de la Ville) • Service jeunesse et éducation populaire du Conseil général • Centre médico-social les Mahaudières • Caisse d'allocations familiales • Les services de la Ville de Rezé : éducation, action culturelle, sport, petite enfance, action sociale, santé et personnes âgées, mission animation territoriale et festivités, vie associative et animation socioculturelle, communication-démocratie locale, restauration, réglementation, ressources humaines...

Ils ont participé à l'élaboration du Projet éducatif local

Contact : Ville de Rezé - Direction de l'Éducation
02 40 84 42 90 - education@mairie-reze.fr



Petite leçon d'équilibre à l'occasion des 30 ans du CESC Ragon et des 80 ans de l'école.

Projet éducatif local rezéen 2012-2016

Pourquoi un Projet éducatif local ?

L'éducation ne se limite pas à l'acquisition des savoirs. Elle vise à préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique pour y prendre une place active.

L'éducation des enfants revient d'abord aux parents. Mais l'école, institution de la République à la base du système éducatif et du vivre ensemble, joue un rôle essentiel à leurs côtés. Cependant, elle ne peut pas tout faire et tout compenser car l'éducation se joue aussi hors de ses murs. Dans une journée, une semaine, un mois, parents, enseignants mais aussi éducateurs, animateurs, bénévoles associatifs..., chacun à son niveau inter-

vient auprès de l'enfant. Ces moments d'éducation l'aident à s'épanouir, à prendre confiance en lui, à trouver sa place parmi les autres.

Ce foisonnement d'intervenants, d'actions, d'interventions ont poussé la Ville de Rezé à s'interroger : quel sens, quels objectifs, quelles priorités ? En un mot, quelle ville éducatrice souhaite-t-elle être pour permettre aux jeunes Rezéens de grandir et de s'épanouir au mieux ?

Pour assurer une cohérence éducative entre tous ces acteurs, un Projet éducatif local (PEL) a été lancé. Son élaboration était inscrite dans le programme d'actions municipales de l'équipe élue en 2008 et marque une étape importante de son engagement de longue date sur le champ des politiques éducatives et socio-éducatives.

Qu'est-ce qu'un PEL ?

Le PEL fournit un cadre général de référence pour l'action éducative du territoire pour plusieurs années (2012-2016). Il n'est pas une liste d'actions ou de dispositifs.

Il est un outil d'articulation, de mise en cohérence et en lisibilité des choix prioritaires et des rééquilibrages. Il doit se traduire en objectifs et en programme d'actions hiérarchisées pour accroître l'efficacité des actions éducatives conduites par les acteurs. Il vise à favoriser le développement harmonieux des enfants en insistant sur leur autonomie et leur inclusion sociale (par opposition à l'exclusion) dans le respect des règles de vie sociale collective et des devoirs de chaque citoyen.

Le PEL est une feuille de route qui précise les modalités des coopérations et les objectifs communs à la Ville et aux partenaires locaux. En effet, chacun, quels que soient sa sphère d'intervention et son domaine de responsabilité, appartient à la communauté éducative.

À cet égard, chacun est amené à jouer un rôle dans le bien-être des enfants et le respect de leurs droits. La collectivité est le chef de file de ces coopérations. Elle est garante des valeurs, finalités et objectifs définis dans le PEL. Chaque membre de la communauté éducative doit pouvoir s'inspirer du PEL, s'y inscrire et en tenir compte dans l'exercice de ses missions et de ses responsabilités propres.

Une élaboration collective

Plus d'une centaine d'acteurs éducatifs ont participé à l'élaboration de ce PEL : bénévoles associatifs, enseignants, parents élus dans les associations de parents d'élèves, éducateurs, animateurs, responsables de structures culturelles, puéricultrices... Des représentants des différentes structures et institutions se sont impliqués en amont, dans le comité de suivi, pour partager la démarche.

Un état des lieux de l'offre éducative du territoire a été dressé puis discuté en groupe de travail (5 groupes de 10 à 15 personnes). Ils se sont réunis deux fois (en novembre et décembre 2011) autour des thématiques : continuité éducative, place des parents, enfants acteurs, accès à l'offre, partenariat. À partir des pratiques, connaissances, expériences de chacun, des valeurs à partager, des enjeux à relever et des pistes d'évolution ont été mis en avant.

Tous ces éléments ont été repris lors d'un temps fort (en décembre 2011) en présence des élus municipaux afin de dégager les orientations et les objectifs prioritaires.

Une cinquantaine d'acteurs éducatifs se sont de nouveau réunis (en mai et juin 2012) pour proposer des actions concrètes à mettre en œuvre. Les modalités d'évaluation ont également été définies. Et désormais, chacun est invité à relire son action au regard des enjeux, priorités et principes du premier PEL rezéen.

Un acte d'engagement

Un acte d'engagement est à la disposition des acteurs éducatifs du territoire de Rezé. Son signataire s'engage à inscrire son action dans le cadre du Projet éducatif local.

Cet engagement est fondé sur des valeurs partagées, fondatrices de l'action éducative collective, consciente, volontaire. Il permet une approche commune et globale de la question éducative irriguant l'ensemble des actions menées.

Initiation à la conduite du vélo au CESC Château-Barakason.



Trois orientations prioritaires

1. La continuité éducative intègre la cohérence des temps de chacun et la complémentarité entre acteurs

Rappeler la légitimité des parents et faciliter leur implication :

- ouvrir aux parents des temps d'activités proposés aux enfants ;
- multiplier les lieux de rencontre ;
- construire avec les parents.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- favoriser les temps d'échanges pour les parents ;
- développer l'accès aux pratiques familiales, ouvertes aux enfants et à leurs parents.

Structurer l'offre en vue de meilleures continuités éducatives :

- créer et mieux articuler les temps passerelles (rythmes, cycles, activités...);
- redéfinir les modalités de l'intervention sur le temps scolaire et pendant les vacances scolaires ;
- favoriser le partage des lieux éducatifs.

Faciliter la connaissance réciproque entre acteurs et s'organiser en réseau :

- recenser les ressources éducatives (missions, objectifs, fonctionnements...);
- mettre en place des temps de rencontre et favoriser la coordination entre acteurs ;
- favoriser l'organisation entre les acteurs, en complémentarité de l'action publique.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- améliorer l'information et la valorisation de l'offre très riche existant sur le territoire ;
- instaurer un temps de rencontre annuel des acteurs éducatifs.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- généraliser les moments passerelles pour l'entrée en maternelle des jeunes enfants ;
- redéfinir l'offre scolaire municipale pour favoriser les continuités ;
- mettre en place des moments passerelles pour l'entrée au collège.



Activités d'éveil à la crèche Les Ritournelles.

3. La réduction des inégalités est un levier de la réussite éducative de tous

S'engager pour les enfants en situation de fragilité :

- combattre les comportements discriminants ;
- accompagner les acteurs du territoire dans la prise en compte des enfants les plus fragiles ;
- porter une attention particulière aux classes d'âge où les risques de rupture et de décrochage sont les plus grands.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- sensibiliser les enfants à la différence ;
- renforcer la place des personnes relais, des médiateurs pour accompagner les acteurs dans la prise en compte des plus fragiles.

2. L'enfant est accompagné dans sa construction, dans le respect des différences de chacun et des règles de vie sociale

Mieux prendre en compte la place de l'enfant dans la ville :

- inventer de nouvelles modalités d'utilisation de l'espace public par et avec les enfants ;
- favoriser la mobilité sur le territoire ;
- prévenir les comportements à risques.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- créer des parcours d'orientation dans la ville ;
- inciter à la pratique du vélo.

Faire des enfants acteurs de la cité en les associant aux projets et aux décisions :

- organiser des temps d'information, de consultation et de concertation avec les enfants ;
- favoriser la participation et l'engagement des enfants ;
- contribuer à l'apprentissage des règles de vie sociale.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- inciter les acteurs éducatifs à développer une culture de la participation ;
- valoriser l'engagement des enfants ;
- généraliser l'élaboration de règles de vie dans les structures.

Adapter l'offre et les modes d'actions à la diversité des enfants :

- améliorer la connaissance de l'offre ;
- réinterroger les pratiques éducatives et veiller à la prise en compte des pratiques innovantes ou informelles ;
- encourager l'entraide et l'autonomie.

↳ Les premières pistes d'actions à mener :

- informer sur l'offre en recourant aux nouveaux modes de communication ;
- favoriser l'accès à des pratiques libres.



Dans le jardin de la crèche Les Castors, au Château.

Favoriser l'accès de tous à des expériences et des pratiques diverses :

- soutenir les apprentissages de différentes formes d'expression, en particulier pour les plus jeunes ;
- adapter les pratiques aux réalités territoriales pour plus d'équité ;
- conforter le rôle de médiateur des acteurs éducatifs.

↳ Les premières actions à mener :

- proposer des cycles de découverte de l'offre de loisirs pour les enfants qui n'ont aucune pratique ;
- sensibiliser les acteurs sur leur rôle auprès des publics éloignés.

Améliorer les conditions d'accessibilité :

- interroger les modalités d'inscription et d'action ;
- revoir les modalités de tarification ;
- mieux prendre en compte les rythmes et disponibilités des enfants et de leur famille.

↳ Les premières actions à mener :

- accompagner les acteurs éducatifs pour qu'ils adaptent leur fonctionnement.



Rezé les couleurs 2012 à l'école Ouche-Dinier.

Acte d'engagement éducatif



acteur éducatif sur le territoire de Rezé, inscrit son action dans le cadre du Projet éducatif local et s'engage à :

■ **Respecter et transmettre les valeurs de la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen et de la convention internationale des droits de l'enfant, qui fondent notre projet éducatif**

Le projet éducatif de Rezé s'appuie sur les trois champs de valeurs suivants :

- ◆ être ensemble, qui suppose le respect, la reconnaissance et la confiance ;
- ◆ faire ensemble, qui repose sur l'écoute, l'ouverture, le partage ;
- ◆ agir ensemble, qui met la solidarité, l'égalité et la citoyenneté au cœur du projet.

Le projet éducatif local concerne les enfants dès leur plus jeune âge et jusqu'à 18 ans, sur leurs différents temps de vie.

■ **Privilégier le bien vivre de l'enfant, lui donner sens et repères**

Les acteurs éducatifs accompagnent l'enfant et l'aident à se construire en veillant à établir des repères, ménager des espaces de liberté, identifier les personnes ressources.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ instaurer un climat de confiance et de bienveillance permettant à l'enfant de développer une relation harmonieuse avec son entourage, l'incitant à développer sa curiosité et son sens critique ;
- ◆ proposer des activités qui permettent à l'enfant de mobiliser ses connaissances, de se repérer, de gagner confiance en lui, de porter un regard positif et constructif sur son environnement ;
- ◆ organiser les activités de façon à ce que l'enfant fasse l'expérience des mixités géographiques, sociales, générationnelles, culturelles, de genre ;
- ◆ porter une attention particulière aux premières années de vie pour l'acquisition et la découverte du vivre ensemble.

■ **Respecter les rythmes de chacun et les temps sociaux**

Dès le plus jeune âge, chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un parcours adapté à ses besoins, son rythme et son contexte familial. Cette continuité éducative doit lui permettre de percevoir toutes les possibilités qui s'ouvrent à lui et être un soutien aux familles.

Ainsi, cet acte engage le signataire à :

- ◆ s'assurer, avec les acteurs du territoire qui lui sont les plus proches, que leurs actions sont complémentaires et n'entrent pas en concurrence les unes avec les autres, qu'elles s'organisent de telle sorte que le rythme de l'enfant soit préservé et que les équilibres entre ses temps de vie (familial, scolaire, périscolaire, loisirs...) soient pris en compte, pour lui ménager des espaces de « droit au rêve » ;
- ◆ adapter les activités proposées aux capacités des enfants et à leur âge, notamment en ce qui concerne les adolescents, veiller à la diversité de ces activités et favoriser l'innovation ;
- ◆ prendre en compte la disponibilité des parents, leurs inquiétudes, leurs interrogations et leurs contraintes ;
- ◆ être vigilant aux classes d'âge où les risques de ruptures sont les plus importants.